

OBJECTIFS DU RGPH3

Par le décret n°99-459 du 22 septembre 1999, le gouvernement béninois a retenu d'organiser le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3). Il a été réalisé du 15 février au 1er mars 2002 soit dix ans après le deuxième Recensement.

2.1. OBJECTIFS

Les objectifs du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation sont multiples et se résument comme suit :

2.1.1. Objectifs à long terme

Enrichir le stock de données démographiques disponibles sur le pays en vue de disposer de nombreux indicateurs démographiques nécessaires à la mise au point des futurs plans de développement ;

Contribuer à l'établissement des cartes scolaires et sanitaires du pays ;

Confectionner un atlas démographique national.

2.1.2. Objectifs immédiats

- Collecter les données de base nécessaires à la lutte contre la pauvreté ;
- Connaître l'effectif total de la population de fait et de droit de l'ensemble du pays et des divisions administratives ;
- Disposer de la structure par sexe et par âge de la population ;
- Collecter des informations sur les caractéristiques des ménages et des habitations ;
- Collecter des données nécessaires à l'étude des mouvements migratoires et de l'urbanisation au Bénin ;
- Fournir des données sur les caractéristiques sociales, culturelles et économiques de la population ;
- Permettre une estimation des niveaux de fécondité et de mortalité du pays, notamment la fécondité des adolescentes et la mortalité infanto-juvénile ;
- Permettre une estimation de la mortalité maternelle aux niveaux national, urbain et rural et départemental en vue d'une meilleure formulation des programmes en matière de santé maternelle ;

- Mesurer l'ampleur du travail des enfants et du phénomène des enfants placés ou confiés au Bénin ;
- Mesurer les coordonnées géographiques de chacun de nos villages en vue de permettre l'établissement des cartes thématiques à l'appui de la dissémination ;
- Actualiser la base de sondage pour les enquêtes économiques et sociales à venir ;
- Confectionner un fichier des villages ;
- Contribuer à renforcer la capacité technique de l'INSAE dans la conduite des opérations de collecte de données démographiques, de traitement, d'exploitation, d'analyse et de dissémination de leurs résultats.